

COMPOSITION DE LA C.L.I.

COLLÈGE DES ELUS

Président de la CLI

M. Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes,
Parlementaire

M. Christophe LEONARD, Député de la 2^{ème} circonscription des Ardennes,
Conseil Général des Ardennes

M. Claude WALLENDORFF, Vice-Président du Conseil Général,

M. Boris RAVIGNON, Vice-Président du Conseil Général,

Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Mme Michèle LEFLON, Vice-Présidente du Conseil Régional,

M. Christophe DUMONT, Conseiller Régional.

Autres collectivités : Communes et Communautés de Communes concernées

M. Erick HIVER, Maire de CHARNOIS,

Mme Michèle MARQUET, Maire de CHOOZ,

M. Dominique HAMAIDE, Maire-Adjoint de GIVET,

M. Gilbert LECLERCQ, Maire de AUBRIVES,

M. Benoît SONNET, Maire de HAYBES,

M. Sylvain BUHOT, Maire de HIERGES,

Mme Brigitte ANCIAUX, Maire de MONTIGNY-SUR-MEUSE,

M. Jean-Marc BERTONNIERE, Maire de LANDRICHAMPS,

M. Jean-Luc GRABOWSKI, Maire-Adjoint de VIREUX-WALLERAND,

M. Jean-Pol DEVRESSE, Maire de VIREUX-MOLHAIN,

M. Pascal GILLAUX, Maire de FROMELENNES,

M. André VINCENT, Maire de HARGNIES,

M. Jean-Claude JACQUEMART, Maire de HAM-SUR-MEUSE,

M. Joël HIGUET, Maire de RANCENNES,

M. Pierre MARCHAND, Maire de FEPIN,

M. Octave SAXE, Maire de FOISCHES,

M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Michel ADAM, Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Ardennes,

M. Michel HUBERT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

M. Jean-Marc FELIX, Représentant de l'Association « Nature et Avenir »,

M. Jean-Marie SOGNY, Secrétaire du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne,

M. le Représentant de l'Association « Regroupement des Naturalistes ARDennais » (RENARD).

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

REPRÉSENTATIVES DANS LES ENTREPRISES EXPLOITANT LE C.N.P.E. OU ENTREPRISES

EXTÉRIEURES AMENÉES À INTERVENIR SUR LE SITE DU C.N.P.E.

M. Joël DUJEU, Représentant de l'Union Départementale CFDT,

M. Marc SIKORA, Représentant de l'Union Départementale FO,

M. Bruno CORNET, Représentant de l'Union Départementale CGT,

M. le Représentant de l'Union Départementale CFC,

M. Jean-Jacques BOURGARIT, Représentant de l'Union Départementale CFE-CGC.

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES ET DES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE

M. le Gouverneur de la Province de NAMUR ou son Représentant,

M. Sébastien LORIETTE, Président de la Chambre d'Agriculture des Ardennes,

M. Géraud SPIRE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes,

M. Roger-Pierre DURRACQ, Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes,

Col. Nicolas BLERIOT, Colonel du Groupement de Gendarmerie,

Col. Jean-Jacques GUIBAUD, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

M. Fabrice CAMAIONI, Représentant de l'Ordre des Pharmaciens des Ardennes,

M. Jean VERLAINE, Consultant,

Mme Odile DE BARROS, Directrice de l'Association Radio Fugit.

M. Julio OTERO, Représentant de l'association « Groupement des Industriels de la maintenance de l'est ».

VOS QUESTIONS

Vous pouvez joindre une personne apte à répondre à toutes vos questions par courrier, via notre e-mail, ou par téléphone.



CLI DE CHOOZ

Conseil Général des Ardennes
Hôtel du Département

08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
clidechooz@cg08.fr



VOTRE INTERLOCUTEUR À LA CLI

Philippe DAZIN

Responsable administratif et
financier

Tél : 03 24 59 61 20
philippe.dazin@cg08.fr



INFORMATIONS UTILES

Marc LAMENIE

Président de la CLI,

Sénateur,

Président de la Commission des Finances
du Conseil Général des Ardennes.

Composition du Bureau

M. Marc LAMENIE, Président,
lamenie.marc@orange.fr

M. Claude WALLENDORFF, Trésorier,
c.wallendorff@ardennesrivesdemeuse.com

M. Bruno CORNET, Trésorier adjoint,
cornet.bruno2@wanadoo.fr

M. Bernard DEKENS, Membre,
bernard-dekens@wanadoo.fr

M. Roger-Pierre DURRACQ, Membre,
durracq@wanadoo.fr

M. Jean-Marc FELIX, Membre.

Groupe de Travail Information

M. Claude WALLENDORFF,
c.wallendorff@ardennesrivesdemeuse.com

M. Bruno CORNET,
cornet.bruno2@wanadoo.fr

M. Joël DUJEU,
joeldujeu@orange.fr

M. Roger-Pierre DURRACQ,
durracq@wanadoo.fr

M. Jean-Marc FELIX.



CLI EN MAIN

Octobre 2013 - n°2

LE MAGAZINE DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE LA CENTRALE DE CHOOZ

LES NEUTRINOS À CHOOZ

Depuis 20 ans, Chooz est en pointe à l'échelle mondiale! Des chercheurs de nombreux pays y ont construit des installations de recherche très performantes qui font de la centrale nucléaire un endroit de référence dans ce secteur de la recherche fondamentale : 150 chercheurs de 7 pays viennent régulièrement y travailler.

Le neutrino est peu connu du public, et pourtant essentiel. Le monde entier, nos corps, notre environnement est constitué par quatre particules dont le neutrino.

Le soleil est un grand émetteur de neutrinos. Nous sommes traversés par un flux physique de neutrinos en permanence : 60 milliards de neutrinos à chaque seconde passent à travers chaque cm² de notre corps. Mais le neutrino est bizarre : il interagit très peu. On ne sait rien de son passage. Les neutrinos traversent la terre comme si de rien n'était. Les détecteurs en attrapent un sur un milliard. Il faut des détecteurs très sensibles, placés sous terre pour être à l'abri de tous les rayonnements et particules parasites.

La centrale de Chooz émet elle aussi des neutrinos, en grand nombre, gratuitement. En outre, les collines autour de la centrale permettent de construire des labos souterrains. Le premier a été construit par EDF en 1990. Un deuxième laboratoire est entré en service cette année. Ainsi, presque toutes les P.M.E. locales ont un jour travaillé pour les neutrinos. La spécialité de ce centre de recherche fondamentale est appelée « l'angle de Chooz ». En effet, les neutrinos se transforment entre leur point de départ dans le réacteur et leur arrivée dans le détecteur. Les deux laboratoires situés aux points de départ et d'arrivée ont pu voir cette transformation et la mesurer : c'est l'angle de Chooz. La concurrence scientifique se développe, notamment en Chine et en Corée.

Les nouveaux appareils en cours d'installation vont permettre à Chooz de garder sa place en pointe dans la recherche fondamentale et 2014 devrait être une année favorable pour les résultats produits par les laboratoires de Chooz.

Hervé de KERRET, chercheur responsable de l'expérience neutrino.

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



La Loi du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire dite Loi T.S.N., confie à la Commission Locale d'Information (C.L.I.) une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire des installations du site de Chooz.

Il existe 38 C.L.I. en France, mais seulement 11 C.L.I., dont la C.L.I. de Chooz en

2012, ont choisi le statut associatif, qui permet un meilleur fonctionnement et une plus grande transparence.

Deux membres de la C.L.I., M. Wallendorff pour le collège des élus, et M. Dujoux, pour le collège des représentants syndicaux, ont été élus le 23 novembre 2012 au conseil d'administration de l'Association Nationale des C.L.I.

Les bulletins d'information de la C.L.I. de Chooz sont distribués à la population de la Pointe de Givet et aux bourgmestres belges qui les diffusent sur leurs sites. De plus, à chaque réunion, le Gouverneur de la Province de Namur, membre du Conseil d'Administration, est représenté par son responsable de la défense civile pour la Province.

Un groupe de travail sur les facteurs sociétaux, humains et organisationnels et la sûreté nucléaire a été créé et va travailler, notamment en étudiant les pistes évoquées lors du colloque organisé le 18 juin 2013 par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire auquel ont participé, notamment, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) et le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.

S'agissant d'une association uniquement financée par les fonds publics de l'A.S.N. et du Conseil Général des Ardennes, il convient de gérer les dépenses de manière raisonnable, tout en suivant au plus près l'actualité, notamment le chantier de construction de l'E.P.R. de Flamanville et le projet de centre d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure. Néanmoins, l'essentiel de l'activité de notre association doit se tourner vers le fonctionnement de la centrale nucléaire de Chooz.

Marc LAMÉNIE

Sénateur – Conseiller Général des Ardennes
Président de la CLI de CHOOZ

GESTION DES COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM

En cas d'accident dans une installation nucléaire, le risque potentiel de rejet dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, dont l'iode 131, peut déclencher la prise de décision par le préfet de département de demander, à la population des secteurs géographiques impactés, la prise de cachets d'iode de potassium. Ces cachets ont pour effet principal de saturer la glande thyroïde empêchant par la même la fixation de l'iode 131 dans l'organisme.

Au niveau national, la gestion de ces comprimés (conditionnés en boîte de 10) est assurée par l'Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS) qui est un établissement public administratif dépendant du ministère de la Santé. Une de ces missions est de pourvoir, pour chaque département, au maintien opérationnel du stock stratégique.

Pour le département des Ardennes, dans le cas spécifique des communes non incluses dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 kilomètres autour du CNPE de Chooz, ce stock a été renouvelé en raison du changement des anciens comprimés de 130mg pour ceux de 65mg plus adaptés aux populations vulnérables (enfants, femmes enceintes). 54160 boîtes ont été acheminées par l'EPRUSS au grossiste répartiteur (RTB Pharma basé à Reims) pour être conditionnées en 35 colis destinés aux 35 pharmacies volontaires dans les communes hors PPI. Ce stock a été financé par le ministère de la Santé pour la somme de 27 080 euros (50 centimes pour produire une boîte de 10 comprimés).

Les 35 officines dépositaires de ces colis sont référencées dans le plan départemental de stockage et distribution préventive des comprimés d'iode stable à la population du département des Ardennes (appelé aussi « plan iode ») validé par l'arrêté préfectoral 2013-05 du 4 janvier 2013. Ce plan fixe par ailleurs la procédure de retrait du paquet de boîtes de comprimés par chaque maire des communes hors PPI qui organise ensuite la répartition pour chaque habitant sur un site de distribution communal.

Il est à noter que pour les établissements scolaires des communes hors PPI, les boîtes de comprimés sont stockées par l'Inspection Académique à Charleville Mézières qui en assurera la mise à disposition en cas de besoin. Dans le cadre du PPI, chaque campagne de distribution des comprimés est financée par l'exploitant. Ainsi, EDF a mené la 4^{ème} campagne en octobre 2010 pour les 12 communes du canton de Givet et les trois communes du canton de Fumay. A cette occasion, les foyers ont reçu un courrier explicatif et un bon de retrait à présenter aux pharmacies afin de percevoir le nombre de boîtes de comprimés nécessaires.

Pour tout nouvel habitant de ces 15 communes (Aubrives, Chamois, Chooz, Fèpillet, Foisches, Frametennes, Givet, Ham-sur-Meuse, Hargnies, Hiesges, Landrichamps, Montigny-sur-Meuse, Rancennes, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand), les services municipaux doivent l'orienter vers la pharmacie détentrice afin qu'il puisse retirer, à l'aide du bon de retrait, le nombre de boîtes nécessaires à son foyer.

Ce type de bon est téléchargeable sur le site www.distribution-iodo.com où chaque citoyen peut trouver des informations concrètes sur les comprimés d'iode de potassium en particulier et sur certains aspects du nucléaire civil en général.



M. Pierre N'GAHANE,
Préfet des Ardennes

LA GARDE OPÉRATIONNELLE POSTÉE, UNE ÉQUIPE À LA POINTE

Née en 2007 d'un partenariat entre le SDIS et le CNPE sous l'impulsion d'EDF et de la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise), l'équipe GOP (Garde Opérationnelle Postée) formée de six hommes, soit l'armement d'un FPT (Fourgon Pompe Tonne), a pour mission première d'intervenir rapidement en renfort des équipes d'intervention du site de la centrale nucléaire de Chooz.

Au-delà des connaissances sapeurs-pompiers qu'une telle mission requiert, une parfaite appropriation des lieux et des procédures sur ces installations hautement sécurisées est indispensable. Placé sous l'autorité d'un officier supérieur, le Lieutenant Colonel Eric Delhomme, commandant le groupement de Revin, détaché sur le CNPE, les sapeurs pompiers du GOP ont pu et continuent à bénéficier d'une immersion complète dans les services de la centrale, notamment ceux en charge de la conduite des opérations.

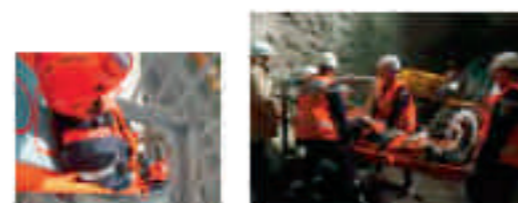
Aussi, l'équipe composée de 2 sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et de 4 sapeurs-pompiers volontaires, issus des centres de secours de l'ensemble du département, effectue, quasi à chaque garde, une visite axée principalement sur les bâtiments industriels avec étude de l'un des 20 scénarii incendie établis à ce jour.

Durant ces visites, différents points sont abordés comme les procédures d'accès, les règles de radioprotection, les points de rassemblement des secours (PRS), les moyens incendie, les points d'eau, les risques liés aux bâtiments concernés, etc. Ces visites s'intègrent dans le déroulement d'une garde postée de 07h00 à 19h00 durant laquelle le sport, l'instruction et le travail de casernement viennent ponctuer une journée partagée entre la centrale et les locaux du centre de secours de Vireux-Molhain.

Chaque vendredi, un exercice incendie est organisé durant lequel les personnels de la GOP participent, soit en qualité d'observateurs des équipes CNPE, soit en tant qu'intervenants.

Forte d'une expérience acquise durant ces 5 années, la GOP est également sollicitée sur le CNPE, afin d'étudier et mettre en œuvre, dans le cadre d'exercices, des réponses adaptées à une problématique donnée. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2012, celle-ci a pu démontrer qu'il était possible d'évacuer une victime blessée depuis le haut d'un aéroréfrigérant, ou de porter secours à un ouvrier de maintenance, victime d'un malaise dans une conduite du générateur vapeur, ou bien encore d'extraire un blessé, suite à un éboulement dans le chantier de la galerie des neutrinos.

Enfin, bien que dédiée principalement au CNPE, la GOP peut également être engagée sur des missions SDIS dites traditionnelles, notamment dans le cadre d'interventions nécessitant une présence rapide des secours sur le secteur de la Pointe, comme pour un arrêt cardio-respiratoire, une procédure gaz renforcée (PGR) ou, encore, un feu d'habitation.



Évacuation de blessés :

- dans une barquette au moyen du lot de sauvetage depuis le haut d'un aéroréfrigérant par la crinaline (gauche),
- d'un chantier de la galerie des neutrinos (droite).

Lieutenant Colonel Eric DELHOMME,
commandant le groupement de Revin

L'édition du présent magazine de la Commission Locale d'Information de la centrale de Chooz a été réalisée par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, et a fait l'objet d'un financement du Conseil Général des Ardennes et de l'Autorité de Sécurité Nucléaire.

Editeur : CU de Chooz - Conseil Général des Ardennes - 08017 - CHOOZ - Médiat Centre
Imprimeur : Sapaic Imprimerie - Boîte Postale 81 - 08000 WILZ
Directeur de la publication : Marc Lamélie
Responsable de la rédaction : Philippe Dazli
Prix de vente : 20 centimes
Date de dépôt légal : en cours
N° ISSN : en cours

ACTUALITÉ DU CNPE DE CHOOZ

les résultats de l'OSART



La centrale de Chooz a accueilli, durant trois semaines, une équipe d'experts pilotée par l'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique (AIEA) dans le cadre d'une mission d'inspection OSART. Il s'agissait de la 175^{ème} mission OSART, dont le programme a commencé en 1982 et de la 25^{ème} en France. Cette équipe se composait d'experts en provenance d'Allemagne, de Belgique, du Canada, de Chine, de Hongrie, d'Inde, de République Tchèque, du Royaume-Uni, de Russie, de Suisse et de membres du personnel de l'AIEA.

Cette mission OSART a pour objectif d'évaluer les pratiques mises en œuvre sur le CNPE de Chooz par rapport aux meilleures pratiques internationales. Elle a permis d'identifier des axes de progrès qui viendront enrichir l'exploitation des installations de la centrale et des bonnes pratiques qui surpassent le référentiel d'Excellence de l'AIEA et le compléteront.

L'évaluation couvre les domaines du Management, Organisation et Administration, la Formation et Habilitation, la Conduite, la Maintenance, le Support Technique, le Retour d'Expérience, la Radioprotection, la Chimie, le Plan d'Urgence et la Gestion des Accidents Graves. Les conclusions de l'évaluation s'appuient sur les standards et référentiels de sûreté de l'AIEA.

Le rapport définitif sera remis au gouvernement français dans les trois mois à venir. Le rapport sera rendu public sur le site internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. C'est pour le site de Chooz, l'occasion de disposer d'un regard d'experts internationaux et de poursuivre son chemin vers l'Excellence, par des démarches d'amélioration continue. L'AIEA viendra, dans le cadre d'une mission de suivi, dans 18 mois évaluer les progrès réalisés.

Frédéric MAILLARD,
Directeur du CNPE de Chooz